

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00

Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 1500

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Ventes et cessions

529 892 440 RCS Lyon.

MIDFLOOR.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 101262285.60 EUR.

Adresse : 50, Cours De la République, 69627 Villeurbanne.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Villeurbanne (69100) du 30 juin 2020, La société TOPFLOOR société par actions simplifiée au capital de 159 617 337 euros dont le siège social est 50, cours de la République - 69627 VILLEURBANNE Cedex immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LYON sous le numéro 530 532 563, et la société MIDFLOOR, société par actions simplifiée au capital de 101 262 285,60 euros, dont le siège social est 50, cours de la République - 69627 VILLEURBANNE Cedex immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LYON sous le numéro 529 892 440 ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société MIDFLOOR par la société TOPFLOOR. La société MIDFLOOR serait absorbée par la société TOPFLOOR. En conséquence, seraient transférés à la société TOPFLOOR, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, et sous réserve de la réalisation de la condition suspensive mentionnée dans le traité de fusion, tous les éléments d'actif et de passif qui constituent le patrimoine de la société MIDFLOOR, sans exception ni réserve, y compris les éléments d'actif et de passif résultant des opérations qui seraient effectuées jusqu'à la date de réalisation de la fusion, l'universalité de patrimoine de la société MIDFLOOR devant être dévolue à la société TOPFLOOR dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation de la fusion. Les conditions de la fusion ont été établies sur la base des comptes annuels de la société TOPFLOOR et de la société MIDFLOOR clôturés au 31 décembre 2019. Les actifs et passifs de la société MIDFLOOR seraient transférés à la société TOPFLOOR, à leur valeur nette comptable au 31 décembre 2019, conformément à la réglementation applicable. Sur la base des comptes sociaux de la société MIDFLOOR au 31 décembre 2019, la totalité de l'actif de la société MIDFLOOR évalué à 434 962 467 euros, et la totalité du passif de la société MIDFLOOR évalué à 236 824 389 euros, seraient transférés par la société MIDFLOOR à la société TOPFLOOR. Ainsi, le montant total de l'actif net transmis par la société MIDFLOOR à la société TOPFLOOR serait de 198 138 076 euros. La société TOPFLOOR détenant la totalité des 168 770 476 actions composant le capital social de la société MIDFLOOR, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, aucun rapport d'échange n'a

été déterminé et aucune prime de fusion ne sera constatée. La société MIDFLOOR serait dissoute de plein droit, sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion fixée, d'un point de vue juridique, au premier jour ouvrable suivant l'expiration du délai d'opposition des créanciers prévue à l'article R 236-8 du Code de commerce. Cependant, la fusion prendrait effet rétroactivement, d'un point de vue comptable et fiscal, le 1er janvier 2020. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la Société MIDFLOOR depuis la date du 1er janvier 2020 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion, seraient ainsi prises en charge par la société TOPFLOOR. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de LYON au nom des deux sociétés le 22 juillet 2020. Pour avis..

